



DÉPARTEMENT Haute-Saône



COMMUNE FRETIGNÉY et VELLOREILLE

Registre de concertation du public

Cocher la case correspondante

- ☐ Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.)
- ☒ Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- ☐ Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)
- ☐ Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.)
- ☐ Opération d'aménagement
- ☐ Autre

Relatif à :

Prescription de la révision du Plan
local d'Urbanisme intercommunal
(PLU i H)

Lieu de la concertation :

CCM Gy et
Communes membres

Registre de concertation du public

Concertation préalable à : _____

Prescription de la révision du Plan
local d'urbanisme intercommunal (PLUi H)

En exécution de la délibération du ⁽¹⁾ Conseil Communautaire
en date du 03 juillet 2023

je soussigné(e) Mme Gilles Picot, Président de la Communauté de Communes des Monts de Gy
ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, pour recevoir les observations du public.

À Gy, le septembre 2023

signature



(1) Conseil Municipal
Comité Directeur
Conseil Communautaire

(2) Maire de..., Président du..., Préfet de...

reçu le 30/09/2023

en main

Bourlier François

Mme Milesi Nicole

Mairie de Frétnegney Velloreille

70130



Madame le Maire,

Suite à notre réunion du 21 septembre 2023 à la Mairie de Frétnegney supervisée par Mr Boulet de la DDT ou vous aviez convoqué les propriétaires de la zone 1AUR en vue d'une entente suite à ma demande de CU opérationnel que j'ai formulé le 08/06/2023.

Vous avez pu vous rendre compte mêmes huit ans après que le projet est irréalisable malgré tous mes efforts concernant la réalisation de ce certificat d'urbanisme de catégorie B où comme vous avez pu aussi constater je ne bloquais en aucun cas tout accès qui aurait pu être demandé.

De plus lors de l'enquête du dernier PLU nous avions, ma sœur et moi-même, rédigé une requête au commissaire enquêteur qui reprenait trais pour trais le contenu de votre réunion du 21 septembre 2023.

A ce jour j'ai appris que l'intercommunalité des monts de Gy dont vous êtes la présidente allait modifier les cartes du PLUI, comme la commune de Frétnegney fait partie de cette dernière, je suis en droit de m'inquiéter pour le devenir de mes terrains. C'est pourquoi je vous formule ma demande qui est de passer la parcelle 61 et 67, longeant la route menant à Recologne-lès-Rioz, à bâtir sans que celle-ci fasse partie d'un aménagement d'ensemble. Surtout que ces 2 parcelles sont desservies par l'électricité et que le reste des réseaux sont tous à proximité (toutes ces données sont détaillées dans le CU déposé le 08/06/2023).

Je vous laisse le bon soin d'orienter ma demande vers des personnes compétentes, avec lesquelles vous allez travailler sur ce projet.

Cordialement,

François Bourlier.

Mr Bourlier François

Arrivé le

06 AVR. 2024

Le Maire
Nicole MILESI

Mme Aupiais Nathalie



Mme le Maire, Nicole Milesi

70130 FRETIGNEY ET VELLOREILLE

Frétnegney, le 20 décembre 2023

Madame le Maire,

Suite à notre réunion du 21 septembre 2023 à la Mairie de Frétnegney supervisée par Mr Boulet de la DDT où vous nous aviez convoqués ainsi que les autres propriétaires de la zone 1AUr en vue d'une entente suite à ma demande de CU de catégorie B du 08/06/2023.

Vous avez pu vous rendre compte, même huit ans après, que le projet est toujours irréalisable. D'ailleurs, lors de l'enquête du dernier PLU, nous avons, ma sœur et moi-même, rédigé une requête au commissaire enquêteur qui reprenait trait pour trait le contenu de votre réunion du 21 septembre 2023.

A ce jour, la communauté de communes des Monts de Gy dont vous êtes la présidente révisé le PLUI, les cartes vont à nouveau être modifiées, nous sommes en droit de nous inquiéter pour le devenir de nos terrains. C'est pourquoi nous formulons la requête de passer les parcelles 61, 64 et 67, longeant la route menant à Recologne-lès-Rioz et la parcelle ZR07 route de Vesoul, **à bâtir**, sans que celles-ci fassent parties d'un aménagement d'ensemble, surtout que ces parcelles sont pour certaines déjà viabilisées et que le reste des réseaux sont tous à proximité (toutes ces données sont détaillées dans le CU déposé le 08/06/2023).

Depuis 1981, étant propriétaire d'environ 1 hectare et demi de terrains à côté d'autres constructions, chaque plan d'urbanisme n'a été que défavorable pour notre famille et nous n'avons jamais pu obtenir de droit à bâtir.

Il serait judicieux pour la commune de Frétnegney d'agrandir ses possibilités de constructions plutôt que de se piéger encore une fois dans des plans d'ensemble irréalisable.

Nous vous laissons le soin d'orienter notre demande vers les personnes compétentes, avec lesquelles vous allez travailler sur ce projet.

Veuillez agréer, Madame le Maire, nos salutations respectueuses.

*Demande de
classement en Zone UB*

Nathalie Aupiais,

François Bourlier,

Indivision POURCELOT Louis et Monique
Chez M. POURCELOT Claude

Madame la Présidente
Communauté de Commune des Monts de Gy
2 Rue du Grand Mont
70700 GY

Objet : Revision du PLUI

Madame La Présidente

Nous vous demandons par la présente, des modifications sur le PLUI de Fretigney et Velloreille à savoir :

- Parcelles A 611 – A 66 au chemin de Grandvelle

Le bâtiment situé sur la parcelle A 611 est très important (habitation et ancienne partie agricole). Cette maison pourrait devenir un ensemble regroupant plusieurs logements locatifs. Afin d'optimiser le bâti, il conviendrait qu'une bande de terrain d'environ 4 à 5 mètres située sur la parcelle 66 classée aujourd'hui en 1AUr soit rattachée à la zone UBr comme la parcelle A 611. Cette nouvelle classification permettrait de créer des ouvertures côté Est, pour les futurs logements ainsi qu'un chemin d'accès.

- Parcelle 66

supprimer la classification 1AUr. Par contre autoriser une bande constructible le long de la route de Recologne.

- Parcelle ZV 4 Verdot

Autoriser une bande constructible le long de la route de Gray.

Nous espérons que ce courrier retiendra toute votre attention et vous demandons de bien vouloir l'inclure dans le cahier de doléances ouvert en mairie.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos sincères salutations.

Fretigney le 9 décembre 2024

Anne Marie Pourcelot

Claude Pourcelot

Sylvie Noly

Isabelle Pourcelot

Julien Pourcelot

Sylvain Pourcelot

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
HAUTE SAONE

Commune :
FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE

Section : A
Feuille : 000 A 04

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 20/01/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
LURE
Centre des Finances Publiques 21 Rue de Bourdieu
70204
70204 LURE Cedex
tél. 03.84.62.41.00 -fax
sdif70@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2022 Direction Générale des Finances Publiques



Département :
HAUTE SAONE

Commune :
FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE

Section : ZV
Feuille : 000 ZV 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 20/01/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

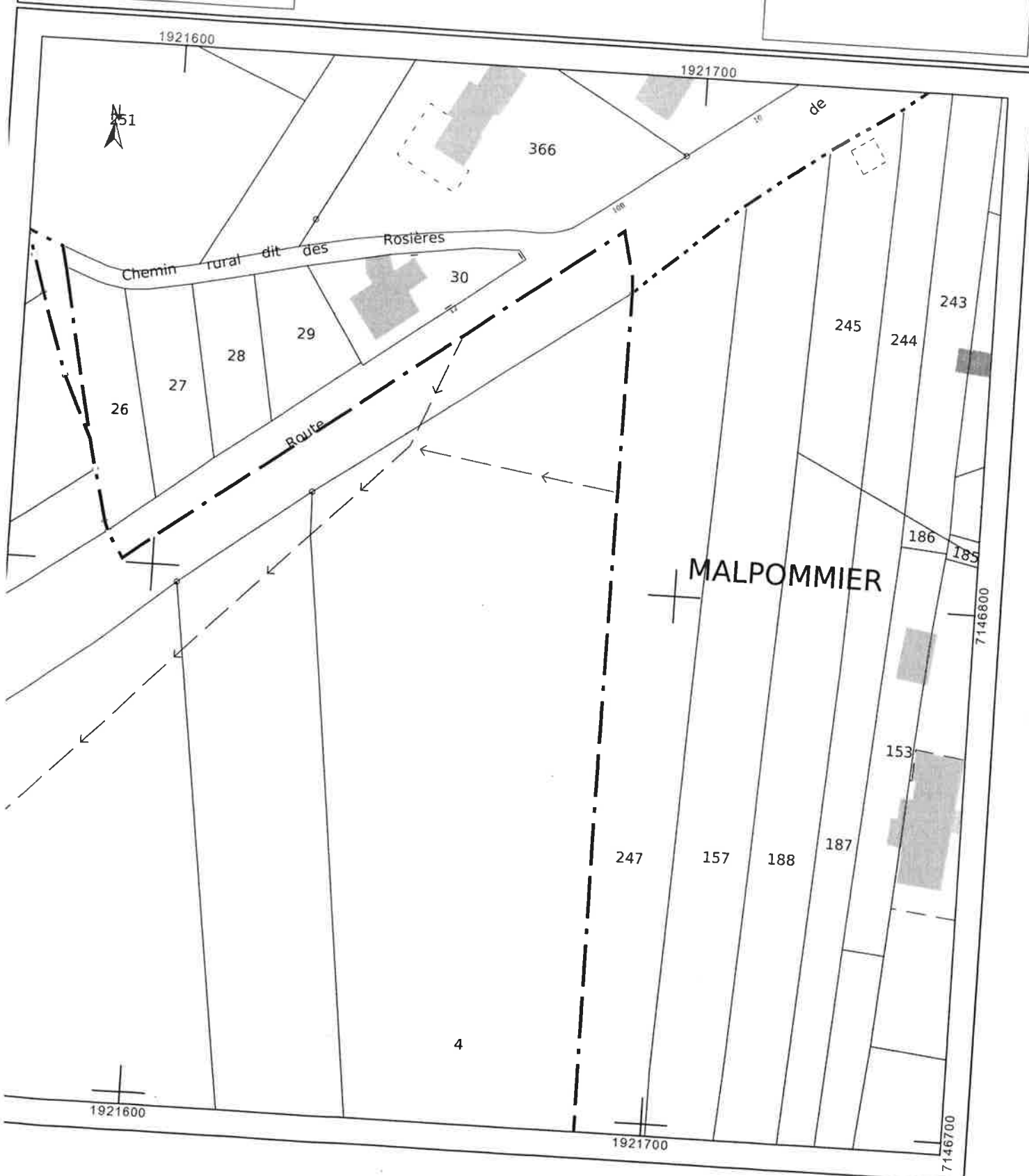
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
LURE

Centre des Finances Publiques 21 Rue de
Bourdieu 70204
70204 LURE Cedex
tél. 03.84.62.41.00 -fax
sdif70@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Indivision POURCELOT Louis et Monique
Chez M. POURCELOT Claude

Madame la Présidente
Communauté de Commune des Monts de Gy
2 Rue du Grand Mont
70700 GY

Objet : Revision du PLUI

Madame La Présidente

Nous vous demandons par la présente, des modifications sur le PLUI de Fretigney et Velloreille à savoir :

- Parcelles A 611 – A 66 au chemin de Grandvelle
Le bâtiment situé sur la parcelle A 611 est très important (habitation et ancienne partie agricole). Cette maison pourrait devenir un ensemble regroupant plusieurs logements locatifs. Afin d'optimiser le bâti, il conviendrait qu'une bande de terrain d'environ 4 à 5 mètres située sur la parcelle 66 classée aujourd'hui en 1AUr soit rattachée à la zone UBr comme la parcelle A 611. Cette nouvelle classification permettrait de créer des ouvertures côté Est, pour les futurs logements ainsi qu'un chemin d'accès.
- Parcelle 66
supprimer la classification 1AUr. Par contre autoriser une bande constructible le long de la route de Recologne.
- Parcelle ZV 4 Verdot
Autoriser une bande constructible le long de la route de Gray.

Nous espérons que ce courrier retiendra toute votre attention et vous demandons de bien vouloir l'inclure dans le cahier de doléances ouvert en mairie.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos sincères salutations.

Fretigney le 9 décembre 2024

Frégnay-et-Vellereille, 27.01.2025

Je vous salue Julien Rivet, souhaitez moi plein de zone dans laquelle
se trouve la parcelle AB412, qui contient la maison d'habitation de la
famille RIVET, qui est en zone A.
La division parcellaire effectuée il y a quelques années permet de
joindre les bâtiments de la ferme avoisnants en zone agricole et de
passer celle-ci en UB.

Merci pour votre étude.

J. Rivet